



## Réouverture progressive de la Bibliothèque de La Minerve

Les services rétablis incluent le prêt de documents, la réservation en ligne et les retours dans les chutes à livres intérieures ou extérieures.

Nos **collections numériques** et nos **services en ligne** demeurent disponibles en tout temps via le site [www.mabiblioamoi.ca](http://www.mabiblioamoi.ca)

### Reprise des services

#### Mardi 9 juin

- Reprise du service de réservation en ligne.

#### Jeudi 12 juin

- Reprise du service de prêt de documents au comptoir et du service de retour dans les chutes à livres.

### Procédure à suivre pour le prêt de documents

1. Avant de vous présenter à la bibliothèque, vous devez **obligatoirement** réserver les documents que vous souhaitez emprunter, soit via le service en ligne au : [www.mabiblioamoi.ca](http://www.mabiblioamoi.ca) ou par téléphone au numéro 819 681-3380 poste 5550 ou 5551;
2. Attendre la réception d'un avis par courriel ou par téléphone, vous informant que votre réservation est prête et vous confirmant une date et une heure de rendez-vous au comptoir;
3. Cueillette de votre réservation au comptoir de votre bibliothèque.

### Mesures sanitaires

#### 1. Quels sont les critères à remplir pour m'assurer d'avoir accès aux lieux?

Vous ne devez pas fréquenter votre bibliothèque si :

- Vous présentez des symptômes liés à la COVID-19;
- Vous avez été testé positif à la COVID-19 et n'avez pas complété votre période d'isolement;
- Vous êtes en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19.

#### 2. Quelles sont les consignes sanitaires à respecter sur place?

Les consignes sanitaires sont celles recommandées par la Direction de la santé publique :

- Appliquer la distanciation physique de 2 mètres en tout temps, tant avec les autres usagers qu'avec le personnel sur place. Si cette consigne n'est pas respectée, des barrières physiques de protection seront installées.
- À l'arrivée, se laver les mains avec le liquide désinfectant qui sera mis à votre disposition.
- Respecter l'étiquette respiratoire (tousser et éternuer dans votre coude).

### **3. Quelles sont les mesures préventives mises en place par ma bibliothèque ?**

En plus des consignes sanitaires précitées, d'autres mesures sont prises afin de faciliter l'expérience et veiller à la santé des usagers et du personnel:

- Marquage au sol et signalisation afin de rappeler la distance physique à respecter;
- Installation de deux stations de désinfectant pour permettre le lavage des mains;
- Désinfection quotidienne des comptoirs, bureaux, chariots, chaises et tables utilisés par le personnel, avec une solution d'eau de Javel;
- Période de quarantaine de 72 heures imposée aux documents retournés.

### **4. Dois-je désinfecter mes livres en rentrant à la maison ou avant de les retourner à la bibliothèque?**

Par mesure préventive, les documents seront mis en quarantaine pour une durée de 72 heures dès leur sortie de la chute à livres et seront retournés sur les rayons seulement après cette période, le tout conformément aux normes sanitaires prescrites.

Il n'est donc pas nécessaire, ni souhaitable, de désinfecter soi-même les documents avec des produits, et ce, afin d'éviter de les endommager et d'encourir des frais.

## *Services offerts*

### **1. Quels sont les services rétablis?**

Les prêts de documents ainsi que les retours dans les chutes à livres intérieures et extérieures.

Tous les services en ligne incluant des suggestions de lectures sur [quoilire.ca](http://quoilire.ca).

Vous pouvez obtenir un soutien technique et des renseignements sur les livres numériques en visitant le : [www.reponseatout.ca](http://www.reponseatout.ca)

### **2. Quand puis-je utiliser les chutes à livres?**

La chute à livres extérieure est disponible pour vos retours 24/7. La chute à livres intérieure sera disponible quand vous viendrez sur rendez-vous.

### **3. À quel moment les autres services (ordinateurs, activités, etc.) seront-ils rétablis?**

Pour l'instant seuls les services indiqués sont rétablis. Nous suivrons les directives de la Santé publique et vous tiendrons informés de la reprise des autres services habituellement offerts en bibliothèque.

### **4. Mes emprunts de documents sont arrivés à échéance il y a un bon moment, à quelle date dois-je les rapporter?**

Pendant la fermeture, tous les documents ont été renouvelés automatiquement et aucuns frais de retard n'a été chargés.

Pour connaître la nouvelle date de retour attribuée à vos documents, vous pouvez consulter votre dossier d'utilisateur en ligne ou communiquer avec votre bibliothèque.

Vos documents peuvent être renouvelés en ligne ou retournés dans nos chutes à livres.

### **5. Puis-je faire une réservation de documents en ligne?**

Tout à fait, la réservation en ligne est intégrée au processus de prêt via le site [www.mabiblioamoi.ca](http://www.mabiblioamoi.ca) en choisissant La Minerve.

### **6. Puis-je passer récupérer mes réservations qui datent d'avant la fermeture?**

Veillez attendre de recevoir un avis par courriel ou par téléphone vous informant à quel moment vous pouvez passer récupérer vos documents au comptoir de la bibliothèque. Il est important d'attendre de recevoir cet avis avant de vous présenter à la bibliothèque.

### **7. Je ne pourrai pas aller chercher ma réservation à l'heure et à la journée convenue. Que dois-je faire?**

Les abonnés doivent respecter la date et l'heure de leur cueillette. Advenant l'impossibilité de vous présenter au moment convenu, vous devez communiquer avec nous pour nous en aviser et changer le moment du rendez-vous. Si vous ne nous contactez pas, les réservations retourneront sur les rayons et vous devrez refaire le processus de réservation.

### **8. Comment se déroulera la cueillette de livres au comptoir de ma bibliothèque?**

Lors de la récupération des livres au comptoir de la bibliothèque, vous constaterez qu'un espace a été aménagé de manière à respecter la distanciation physique entre l'utilisateur et l'employée qui remet les livres.

Afin de faciliter le travail et d'éviter toute confusion pour les usagers, il n'y aura pas de nombre limite de prêts, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

## *Abonnement et frais de retard*

### **1. Comment puis-je m'abonner à la bibliothèque?**

Lors de la réouverture, l'abonnement pourra se faire sur place à la bibliothèque, avec un rendez-vous et vos preuves de résidence.

### **2. J'ai reçu un avis par courriel m'avisant que mon abonnement arrive à échéance. Que dois-je faire?**

Vous pouvez téléphoner à la bibliothèque pour le renouvellement ou faire vous-mêmes votre renouvellement en ligne.

### **3. J'avais des frais à mon dossier avant la fermeture, dois-je les payer?**

Bien que ces sommes demeurent dues, vous ne pourrez les acquitter pour l'instant. Nous vous tiendrons informés de la reprise du service financier le moment venu.

Pour toutes autres questions, veuillez les adresser auprès de votre bibliothèque en communiquant soit par courriel à [biblio@municipalite.laminerve.qc.ca](mailto:biblio@municipalite.laminerve.qc.ca) ou par téléphone au numéro 819 681-3380 poste 5550 ou 5551.